



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-74

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2026-74

Attribution de subventions aux associations - 2026 - Pôle Action Climatique et Transition Energétique - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2022/539 du 30 septembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté son Plan Climat qui vise à faire de la métropole un territoire résilient, bas carbone et à énergie positive. Construit sur 3 axes, le plan d'action comprend un volet dédié à l'accompagnement des acteurs du territoire : habitants, associations, communes, entreprises... Cette mobilisation des acteurs est une condition de réussite pour atteindre les objectifs métropolitains en matière de transition énergétique et écologique.

A ce titre, le tissu associatif est un acteur incontournable, riche d'expertises autant que de potentiels. Les associations sont le relais des enjeux du climat auprès des citoyens, tout en étant porteuses de dispositifs d'accompagnement au changement. C'est dans cet objectif que Bordeaux Métropole entend renforcer sa collaboration avec les associations, et ainsi créer une synergie dans la mise en œuvre des actions du Plan climat et des feuilles de route thématiques. A cet effet, Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à l'animation du territoire en attribuant une subvention aux associations décrites ci-après, qui ont fait une demande de subvention à Bordeaux Métropole au titre de la campagne 2026.

Présentation des associations :

GRAINE Nouvelle-Aquitaine : Mise en œuvre du soutien au dispositif des « Juniors du Développement Durable » :

Il s'agit d'un soutien à une association qui fédère des associations d'éducation à l'environnement et à la transition écologique de la Nouvelle-Aquitaine, pour le déploiement du dispositif métropolitain des Juniors du Développement Durable (JDD). Cette association anime le vaste réseau des structures/associations (environ quarante) qui interviennent dans les écoles du territoire métropolitain et auprès des équipes du périscolaire sur les diverses thématiques de la transition écologique.

Action 2026 :

Organiser et animer un programme d'interventions (animations, sensibilisations, formations, ...) dans le cadre du dispositif JDD, et plus particulièrement pour les associations et les acteurs du périscolaire tout au long de l'année ; soutenir l'organisation des journées de valorisation par l'animation du partenariat avec les associations intervenantes ; participer au Comité de Pilotage des JDD.

Montant de la subvention attribuée : 52 500 Euros

Les PEP33 : Mise en œuvre des soutiens au dispositif Juniors du Développement Durable.

L'association des PEP 33, via cette subvention, rémunère les intervenants associatifs (spécialistes de l'éducation à la transition écologique) qui assurent des interventions auprès des établissements scolaires, en accord avec les équipes de la Direction Départementale de l'Education Nationale et de Bordeaux Métropole en charge du dispositif.

Actions 2026 :

- Projet 1 - Rémunération des actions de sensibilisation, de projets, d'ateliers lors des journées de valorisation des Juniors du Développement Durable ou encore dans le cadre des semaines événementielles métropolitaines (Semaine de l'Arbre en Fête et le Mois du Numérique Responsable), ce qui permet de toucher chaque année entre 5 000 et 10 000 élèves.
- Projet 2 - Aide au fonctionnement pour le financement des moyens humains qui assurent la charge administrative, financière et comptable du dispositif des Juniors du Développement Durable sur toute l'année scolaire (règlement des actions réalisées par les structures intervenantes auprès des écoles ou dans le cadre des journées de valorisation). L'association assure ainsi une charge complexe, indispensable au bon fonctionnement du dispositif.

Montant de la subvention attribuée :

- Projet 1 : 132 900 Euros
- Projet 2 : 14 000 Euros

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n° 2022/539 du conseil métropolitain du 30 septembre 2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU la délibération 2024/632 du conseil métropolitain du 6 décembre 2024 approuvant définitivement le PCAET 2022-2028.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans le plan climat métropolitain en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation des habitants.

Les montants globaux annuels attribués aux associations sus mentionnées sont supérieurs à 23 000€, toutes subventions confondues octroyées par les différents services instructeurs de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 52 500 euros à l'association E-Graine Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'actions au titre du dispositif des Juniors du Développement Durable.

Article 2 : Décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 146 900 euros à l'association PEP33 pour son programme d'actions au titre du dispositif des Juniors du Développement Durable.

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat figurant en annexe et les éventuels avenants ou tous les actes nécessaires à leur bonne exécution.

Article 4 : Les dépenses relatives au règlement de ces subventions sont imputées au budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------